

USAGE ABUSIF DE METHYLPHÉNIDATE ET PHÉNOMÈNE DE RAYNAUD AVEC LES STIMULANTS CENTRAUX

- *La Revue Prescrire* [2012; 32: 428] attire l'attention sur le fait que **l'usage abusif de méthylphénidate** a augmenté ces dernières années en France. Il s'agit surtout d'adolescents et de jeunes adultes qui ont recours au méthylphénidate, entre autres dans l'espoir d'améliorer leur concentration et leurs prestations scolaires, comme amaigrissant ou à des fins récréatives. Selon le Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP), les indications du méthylphénidate sont l'ADHD (Concerta®, Rilatine® et Rilatine Modified Release®) et la narcolepsie (Rilatine®). En Belgique aussi, l'utilisation *off-label* de méthylphénidate (p.ex. pendant les périodes d'examen ou pour un usage récréatif) est préoccupante. Divers effets indésirables centraux et psychiques (p.ex. une instabilité émotionnelle), pouvant aller jusqu'à des épisodes de psychose et des convulsions (surtout en cas de surdosage), ainsi que des effets indésirables cardiaques peuvent survenir, et des phénomènes de tolérance et de dépendance peuvent apparaître.

- Un médecin a constaté un **phénomène de Raynaud** chez plusieurs enfants traités par le méthylphénidate dans le cadre de l'ADHD, et nous a demandé s'il s'agit d'un effet indésirable connu des stimulants

centraux. Dans la littérature, on mentionne effectivement la possibilité d'un tel problème chez les enfants et les adolescents. Il s'agit cependant de données limitées et de nature observationnelle: une étude cas-témoins de petite taille et la publication de quelques cas avec le méthylphénidate et la dexamphétamine; des notifications spontanées à des Centres de pharmacovigilance avec l'atomoxétine et le méthylphénidate. Dans un article de synthèse récent, il est mentionné que les amphétamines et les sympathicomimétiques peuvent provoquer ou aggraver les symptômes du phénomène de Raynaud [*Brit Med J* 2012; 344: e289 (doi : 10.1136/bmj.e289)]. Le RCP belge des spécialités à base d'atomoxétine (Strattera®) et de méthylphénidate (Concerta®, Rilatine®) mentionne le phénomène de Raynaud comme un effet indésirable rare. Bien que les données soient insuffisantes pour démontrer un lien de causalité, ces médicaments doivent être envisagés comme une cause possible si un phénomène de Raynaud survient lors d'un traitement par l'atomoxétine ou le méthylphénidate.

[Concernant les stimulants centraux, voir aussi Folia d'avril 2012 et de mai 2012, et la fiche de transparence « Prise en charge de l'ADHD »]